



CHÉCY

Conseil municipal 2022 : compte-rendu du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-quatre mai à 20 heures 00 minute.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Vincent VALLIES, le Maire.

Présents : Mme BAULINET, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, M. DROUIN, M. ROSSIGNOL, M. MOREAU, Mme AFRASS, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, M. LECLERCQ, Mme CLEMENT, Mme LOUVEL, Mme BANEGE, Mme CHARDERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHALAYE ayant donné pouvoir à Mme BAULINET
M. FLEURY ayant donné pouvoir à Mme LANGUILLE
Mme LAURENT ayant donné pouvoir à M. MOREAU
M. LAVENU ayant donné pouvoir à M. SCHMID
Mme VOISIN ayant donné pouvoir à Mme LOUVEL

Absents :

M. DAFRANE
Mme GAUCHET

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 26 avril 2022

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 26 avril 2022 est **adopté à l'unanimité**.

I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI – FORMATION - EUROPE

Finances

1/ Garantie d'emprunt : construction de 5 logements situés au 48 rue de Grainloup par la Société Anonyme d'HLM France Loire.

Le conseil municipal **à l'unanimité** accorde sa garantie communale pour le prêt dont les caractéristiques et modalités sont décrites.

2/ Garantie d'emprunt : opération de construction neuve de 41 logements situés ZAC Les Hauts de Grainloup (ILOT A2) par la Société Anonyme d'HLM France Loire.

Le conseil municipal **à l'unanimité** accorde sa garantie communale pour les prêts n°133555 et n°133550 dont les caractéristiques et modalités sont décrites pour l'opération de construction de 41 logements collectifs sociaux située ZAC Les Hauts de Grainloup, Ilot A2, 19 rue du Léopard des Murailles.

3/ Gratuité du gîte municipal pour une famille déplacée d'Ukraine.

Le conseil municipal **à l'unanimité** accorde la gratuité du gîte municipal tel qu'exposé et approuve la signature de la convention relative à cette occupation.

4/ Gratuité de la base de loisirs Les Pâtures dans le cadre de la « Rand'automne » organisée par la section randonnée pédestre de la SMOC de Saint-Jean De Braye.

Le conseil municipal **à l'unanimité** accorde la gratuité de la base de loisirs « Les Pâtures » à la section randonnée pédestre de la SMOC Saint Jean de Braye pour le dimanche 9 octobre 2022 et approuve le contrat de location à titre gracieux.

5/ Restauration collective – Appel d'offres ouvert – attribution.

Le conseil municipal **à l'unanimité** autorise le Maire à signer l'ensemble des marchés concernés en qualité de coordinateur du groupement et tout document se rapportant à la délibération et confirme l'inscription des crédits au budget de la commune (lot 1).

Ressources humaines

6/ Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision du recueil de l'avis des représentants des élus.

Le conseil municipal **à l'unanimité** fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à QUATRE, décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Il décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et décide de ne pas créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et autorise Monsieur le Maire à ester en justice avec éventuellement l'aide d'un avocat, pour tout litige lié aux élections professionnelles.

Administration générale

7/ DPU suite à approbation du PLUM.

Le conseil municipal **à l'unanimité** délègue à Monsieur le Maire, l'exercice du droit de préemption urbain simple et du droit de priorité dans les conditions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et celles du code de l'urbanisme, notamment l'article L 213-3, dans les secteurs en zone AU et U tous indices confondus, à l'exception des îlots mentionnés dans la délibération du Conseil métropolitain en date du 07 avril 2022, et reportés au plan annexé à celle-ci (annexe graphique plan n°2022-1 Chécy).

II. CULTURE – VILLE INCLUSIVE

8/ Gratuité de l'Espace George Sand pour l'association DANS'HANDI le 9 juin 2022.

Le conseil municipal **à l'unanimité** accorde la mise à disposition à titre gratuit de l'Espace George Sand à l'association Dans'Handi, selon les conditions exposées.

9/ Avenant N°1 à la convention cadre avec l'Antirouille pour le Festival Hey Gamins ! 2022.

Le conseil municipal **à l'unanimité** approuve l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat 2022-2024 entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille pour l'organisation du festival HEY GAMINS ! 2022.

III. CENTRE VILLE – TOURISME – ESPACE PUBLIC – URBANISME – BATIMENTS – TRANSITION ECOLOGIQUE

10/ Tarifs 2022 pour le camping des Pâtures.

Le conseil municipal **à l'unanimité** fixe les tarifs complémentaires 2022 du camping municipal selon les modalités exposées et approuve le contrat de location pour le mobil-home « Les Pâtures ».

IV. PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – ANIMATION

11/ Accueil de loisirs de Beauregard – Renouvellement des conventions avec la commune de Bou.

Le conseil municipal **à l'unanimité** approuve l'avenant à la convention.

12/ Accueil de loisirs de Beauregard – Renouvellement des conventions avec la commune de Combleux.

Le conseil municipal **à l'unanimité** approuve l'avenant à la convention.


V. TRANQUILLITE PUBLIQUE

13/ Capture d'animaux errants par la police municipale.

Le conseil municipal **à l'unanimité** approuve les montants liés aux frais de capture et travaux tel qu'exposé.

Il est rendu compte au conseil municipal de l'adoption d'une décision par le Maire.

La séance est levée à 21h06.

 Le Maire,

* Jean-Vincent VALLIES